

Préconisations de gestion pour le castor d'Eurasie

Statut Liste Rouge Rhône-Alpes: LC

Ecologie / Habitat

Le **castor**, animal territorial, s'installe dans le lit mineur des cours d'eau, aménageant des huttes de branchages extrêmement solides, parfois creusant des terriers en berge.

Il est inféodé aux boisements de berge composés d'aulnes, frênes, saules, peupliers, dont il se nourrit (écorce et feuille) et qu'il utilise pour ses huttes et barrages.

L'activité d'un groupe familial (de 4 à 6 animaux) se déroule sur un linéaire de 1 à 3 km de cours d'eau.

Autre espèce liée : Loutre

Préconisations de gestion

- ✓ Maintenir une ripisylve large et continue issue de régénération naturelle
- ✓ Favoriser une gestion par trouées
- ✓ Maintenir sur les berges de gros arbres creux, de ronciers, de souches...
- ✓ Assurer la tranquillité à proximité des zones de présence connues ou potentielles
- ✓ Eviter toute intervention à partir du mois de mars, période de reproduction et jusqu'au mois d'août, fin de la période d'allaitement et moment de la dispersion des jeunes

Cas particulier des plantations de peupliers :

- √ Réaliser la plantation à plus de 15 mètres de la berge favorisant la recolonisation naturelle des berges
- ✓ Eviter l'entretien annuel de la végétation (broyage tous les 3 ans en moyenne suffisant)